

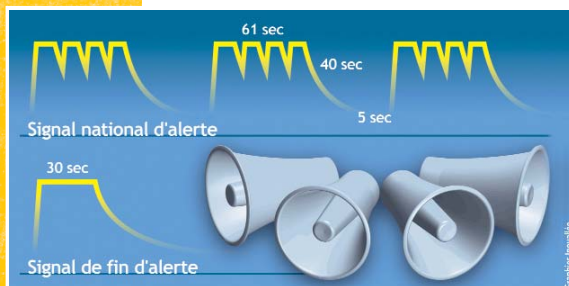
## UN RISQUE MAJEUR : qu'est-ce que c'est ?

Le risque majeur est par définition la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique pouvant entraîner de graves conséquences sur les plans humains, matériels et / ou environnementaux.

Cette brochure vous présente l'ensemble des risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à appliquer en cas d'événement. En complément, le maire met à votre disposition en mairie les documents d'information établis par le préfet : le **dossier départemental des risques majeurs**, qui recense les risques majeurs présents dans le département, et le **porter à connaissance** qui présente les risques sur la commune.

### Le plan communal de sauvegarde

La commune de Saint-Étienne-les-Orgues a mis en place son plan communal de sauvegarde : c'est une organisation qui permet de planifier les moyens et les actions à mettre en œuvre en cas d'événement majeur afin d'assurer la sauvegarde de la population. Ce document est consultable en mairie.



### Le signal d'alerte

En cas d'événement majeur, la population sera avertie grâce à la sirène des pompiers. Signal testé tous les premiers mercredis du mois, à écouter sur le site :

<http://oreade.alpgeorisques.com>

### Les risques majeurs à Saint-Étienne-les-Orgues

À Saint-Étienne-les-Orgues, de nombreux risques majeurs sont recensés, ils sont d'origine naturelle ou technologique et concernent une grande partie du territoire :

Les inondations.....	page 3
Le retrait-gonflement des argiles.....	page 3
Les feux de forêts.....	page 4
Les aléas météorologiques.....	page 6
Les mouvements de terrain.....	page 7
Les séismes.....	page 7

## LES INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue les **inondations de type fluvial** – qui se produisent lorsque le cours d'eau sort lentement de son lit habituel et inonde la plaine pendant une période relativement longue –, des **inondations de type torrentiel** – qui se produisent lorsqu'un cours d'eau sort brusquement de son lit.

La commune de Saint-Étienne-les-Orgues peut être concernée par des inondations causées par des cours d'eau torrentiels. Le principal risque provient du « Ravin de la muraille neuve », qui est le prolongement en zone urbanisée de la combe de Coulomb, descendant de la montagne de Lure.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

#### ▶ À L'INTÉRIEUR D'UNE HABITATION

- Montez à l'étage.



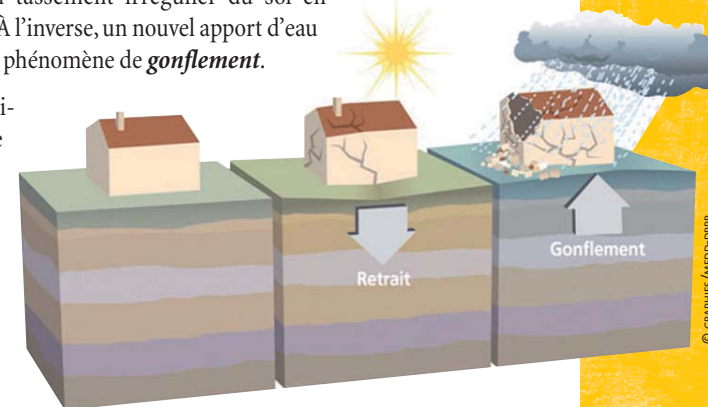
#### ▶ À L'EXTÉRIEUR

- Gagnez les hauteurs et ne vous approchez pas du torrent.
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée ou sur un pont.

## LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de **retrait**. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de **gonflement**.

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'homme. Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.



# LES FEUX DE FORÊTS

Trois facteurs conditionnent le déclenchement d'un incendie de forêt :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle). La malveillance, les accidents, l'imprudence des hommes sont souvent à l'origine des incendies ;
- **de l'oxygène** : le vent active la combustion ;
- **un combustible** (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau, etc.) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères, etc.).



Plus de 67 % du territoire communal est couvert par des landes et une forêt dominée par le chêne. La commune a connu plusieurs incendies de forêts dont deux d'origine criminelle en 1997, dans la forêt de Lure et dans le secteur du Moulin de la Ville.

© MARC MUNARI  
fotolia.com

## LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

### ► SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU

- Informez les pompiers (**18** ou **112** depuis un portable) le plus vite et le plus précisément possible.
- Attaquez le feu si possible.



### ► DANS LA NATURE

- Éloignez-vous dos au vent.
- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide.



### ► À PIED OU EN VOITURE

- Rechercher un écran (rocher, mur, etc.).
- Ne sortez pas de votre voiture.

## La prévention des incendies de forêts

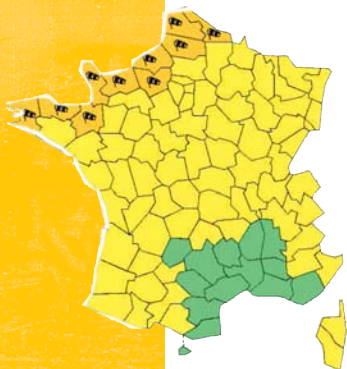
La prévision et la surveillance sont assurées par le centre interrégional de coordination opérationnelle de la Sécurité civile (Circosc) et le centre opérationnel départemental d'Incendie et de Secours (Codis), en liaison avec les patrouilles de l'Office national des forêts.

De plus, chaque citoyen est responsable de la prévention des incendies de forêts. En effet, la loi impose le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et de 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès. D'autre part, l'usage du feu est réglementé dans les zones et les périodes à risque.



- ▲ Incendie dans la montagne de Lure en direction de Cruis.
- ▼ La caserne des pompiers de Saint-Étienne-les-Orgues.





## LES ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES

Les phénomènes météorologiques tels que **les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelles ou les canicules** peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. La commune est concernée par ces risques comme l'ensemble du territoire national. Il est donc important de connaître les consignes de sauvegarde à mettre en œuvre afin de ne pas mettre sa vie en danger, ni celle de ses proches.

Météo France diffuse tous les jours, à 6 heures et à 16 heures, une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte de vigilance est consultable sur le site Internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com>



La montagne de Lure.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

#### ▶ TEMPÊTE

- Abritez-vous dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les volets.
- Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets.
- Rangez les objets susceptibles de s'envoler.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

#### ▶ CANICULE

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif (1 verre d'eau par heure).
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

## LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'homme. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les phénomènes observés ou susceptibles de se produire sur la commune de Saint-Étienne-les-Orgues sont :

- **les effondrements de cavités souterraines** : ce sont les principaux phénomènes susceptibles de se produire. Ces phénomènes sont liés à la présence des calcaires du complexe plateau d'Albion / montagne de Lure largement karstifiés. Il est principalement localisé à l'ouest de la RD951 ;
- **les chutes de pierres et de blocs** ;
- **les glissements** : ils affectent les sols argileux (Moulin de la Ville) ;
- **le ravinement** : en rive gauche de la Laye essentiellement.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

#### ▶ À L'INTÉRIEUR D'UNE HABITATION

- Protégez-vous sous un meuble solide.



#### ▶ À L'EXTÉRIEUR

- Fuyez latéralement par rapport à l'avancée du mouvement et tentez de gagner les hauteurs les plus proches.
- Dans l'urgence, protégez-vous derrière un rocher ou un arbre.

## LES SÉISMES

Un zonage physique de la France a été élaboré, sur la base de 7 600 séismes historiques et instrumentaux et des données tectoniques, pour l'application des règles parasismiques de construction. Le territoire métropolitain est divisé en 5 zones de 0 à III. Seuls les départements de Guadeloupe et de Martinique sont concernés par une sismicité forte et donc classés en zone III.

La commune est classée en zone à **risque faible** (1b) d'après le zonage sismique réglementaire. La carte ci-contre est consultable sur le site Internet : <http://www.prim.net>

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

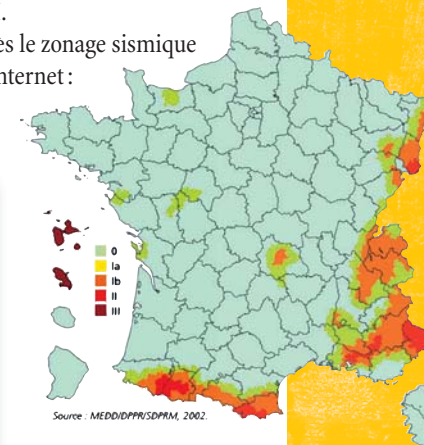
#### ▶ À L'INTÉRIEUR D'UNE HABITATION

- Abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur.



#### ▶ À L'EXTÉRIEUR

- Éloignez-vous des bâtiments et des fils électriques.
- En voiture, arrêtez-vous, coupez le moteur et attendez la fin des secousses.



Source : MEDD/PPR/SDPM, 2002.